



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030157

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2464
N/REF : 2/03/2025 0H09 C:020665 I:07269
V/REF : Contrat N°002464 du 01/03/1995

SCI 3G Propriétaire
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : IMPASSE CATELIN
4 IMPASSE CATELIN
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : PORTAIL
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ENTRETIEN DE LA PORTE AUTOMATIQUE

PROLYAC procédera à l'entretien de la porte automatique à deux vantaux de l'immeuble, conformément au décret N°90-567 du 5 juillet 1990 et à l'arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques des bâtiments d'habitation.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année et payable à 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu à la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu à la date de révision contractuelle.

Date de dernière révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 386,55

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030157

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN PORTAIL AUTOMATIQUE GARAGES	12/AN	522,22	522,22
TOTAL H.T.				522,22
T.V.A. a 10,00%				52,22
TOTAL T.T.C.En EURO				574,44

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.